

21 décembre 2012 – n°  
1200

## AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'instruction 85-147 MO du 20 novembre 1985 de la Comptabilité Publique dispose que « *le maire ne peut avant le vote du budget primitif exécuter les dépenses dont la masse de crédit est inscrite au compte 657 du budget de l'exercice précédent, sauf si le conseil municipal a délibéré sur l'attribution des subventions. Dans ce dernier cas, la délibération doit être reprise, et éventuellement complétée lors du vote du budget primitif* ».

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque association le montant de l'acompte proposé. Ce montant sera déduit de la subvention qui sera attribuée lors du vote du budget de l'exercice 2013.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser par anticipation les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

|   |           |
|---|-----------|
| - Smatch, Réception, Défense Volley-Ball.....               | 7 500 €   |
| - Saint-Dié Vosges Basket.....                              | 20 000 €  |
| - Stades Réunis Déodatien Football.....                     | 30 000 €  |
| - Rugby Club .....  | 6 000 €   |
| - La Vélodatienne .....                                     | 15 000 €  |
| - SRD Tennis de table.....                                  | 3 000 €   |
| - Office Municipal des Sports.....                          | 2 000 €   |
| - Caisse des Ecoles .....                                   | 100 000 € |
| - Centre Communal d'Action Sociale.....                     | 270 000 € |
| - Association de gestion du centre social Lucie AUBRAC..... | 125 000 € |
| - Côté jardin .....   | 2 750 €   |
| - Orchestre Symphonique .....                               | 500 €     |
| - Orchestre d'Harmonie.....                                 | 6 750 €   |
| - CEPAGRAP.....   | 35 750 €  |
| - CEPAGRAP - PTEA.....                                      | 5 000 €   |
| - Nez Rouges .....  | 10 500 €  |